



Nos tarifs

Nouvelle offre Orange Bank*

Applicables au 12 septembre 2023

Pour votre argent, comme pour le reste, vous aimez tout gérer vous-même ! Alors il est essentiel de vous communiquer des conditions tarifaires simples et transparentes. Vous devez en prendre connaissance, dans leur intégralité, avant l'ouverture de votre compte et la souscription d'autres produits, services et assurances. Pas de surprise, tous les tarifs sont affichés, y compris les services gratuits ! Des explications sont aussi ajoutées, car la banque ça peut parfois être compliqué.

L'équipe Orange Bank

* Offre digitale commercialisée en boutiques Orange, sur l'application mobile Orange Bank et sur [orangebank.fr](https://www.orangebank.fr).

Sommaire

Extrait standard des tarifs*	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	4
Relevés de compte	4
Tenue de compte	4
Services en agence	5
Banque à distance	5
Vos moyens et opérations de paiement	6
Cartes	6
Virements	8
Prélèvements/ TIP SEPA	9
Chèques	9
Paiement mobile	10
Offres groupées de services	10
Pack Premium	10
Service Pack Premium	11
Service Bancaire de Base (SBB)	12
Offre à destination des clients en situation de fragilité financière	13
Irrégularités et incidents	15
Commission d'intervention	15
Opérations particulières	15
Incidents de paiement	15
Découvert et crédit	18
Découvert	18
Crédit à la consommation	18
Crédit immobilier	19
Épargne et placements financiers	19
Épargne bancaire	19
Placement financier	20
Assurances et prévoyance	20
Succession	20
Résoudre un litige	21

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Gratuit (permettant de recevoir des alertes en nombre illimité)
Tenue de compte	Gratuit Si vous réalisez au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois. Sinon, 5 € par mois , soit, pour information, 60€ par an si les conditions ne sont pas respectées pendant une année entière.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** Carte Premium	7,99 € / mois . Soit pour information 95,88 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) ***	Non disponible
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Non disponible
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit⁽²⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽³⁾	Gratuit
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Gratuit 5€ si vous le demandez à un expert****
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

** Carte à débit immédiat avec autorisation systématique sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant pas envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pensez à vérifier auparavant que votre solde disponible est suffisant.

*** Arrêt de la commercialisation des cartes à débit différé au 12 septembre 2023. Les renouvellements à échéance et avant échéance seront toujours disponibles.

**** Gratuit si vous le faites par vous-même dans votre espace client. 5 € si vous le demandez à un expert (par chat, mail, téléphone, courrier ou via « mes demandes »).

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Vous ouvrez votre compteGratuit
- Vous clôturez votre compteGratuit
- Vous profitez de notre service d'aide à la mobilité bancaire⁽⁴⁾Gratuit

Nous effectuons pour vous les formalités de domiciliation sur votre compte Orange Bank de tous vos prélèvements et virements réguliers qui ont été réalisés sur votre ancien compte au cours des 13 derniers mois. Vous n'avez rien à faire, si ce n'est nous le demander en complétant et signant un mandat de mobilité bancaire.

- Vous demandez une liste de vos opérations automatiques et récurrentes des 13 derniers mois.....Gratuit

Relevés de compte

- Vous disposez d'un relevé de compte mensuel dans votre espace clientGratuit
- Vous demandez à Orange Bank de vous envoyer un duplicata de relevé de compte mensuel papier12,00 € / demande

Tenue de compte

- Tenue de compteGratuit

Si vous réalisez au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois, avant le dernier jour ouvré du mois. Sinon, 5 € par mois⁽⁵⁾.

- Vous éditez un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) par vous-même⁽⁶⁾Gratuit
- Vous demandez à Orange Bank de rechercher ou de vous délivrer un document Frais de recherche de documents (sauf attestations diverses et relevés de compte)Gratuit

- Vous demandez à Orange Bank de vous délivrer une attestation (sauf attestation de crédit)12,00 €
- Vous demandez à Orange Bank de réaliser une opération pour vous5,00 € / opération

Si vous demandez à un expert Orange Bank (par chat, mail, téléphone, courrier ou via « mes demandes » dans votre espace client) d'effectuer l'une des opérations suivantes alors que vous auriez pu la réaliser par vous-même dans votre espace client, ce service vous est facturé.

- Le paramétrage de votre carte bancaire
 - Déblocage du paiement sans contact
 - Déblocage des paiements à distance (internet ou téléphone)
 - Déblocage des paiements et retraits d'espèces à l'étranger
- L'édition d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- L'ajout, la modification ou la suppression d'un bénéficiaire
- L'émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent)
- La modification ou la suppression d'un virement SEPA permanent ou différé

Si vous nous faites plusieurs de ces demandes en même temps, vous payez 5 € pour chaque demande. Si vous détenez le Service Bancaire de Base ou l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière, la facturation ne s'applique pas.

Services en agence

Versement d'espèces⁽⁷⁾.....Non disponible

Banque à distance

- Vous gérez votre compte via votre espace client Orange Bank : abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc)Gratuit ⁽²⁵⁾

Avec l'application mobile Orange Bank, vous pouvez effectuer toutes vos opérations à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit⁽⁸⁾. Vous utilisez votre carte, votre service de paiement mobile ou faites un virement ? Cela apparaît instantanément dans votre application mobile et met à jour votre solde⁽⁹⁾.

- Vous recevez des alertes sur la situation de votre compte par SMS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, push notificationGratuit

Vous voulez plus de détails sur ces alertes ? Allez voir nos conditions générales.

- Vous appelez le service clientèle au 01 43 60 01 52Appel non surtaxé (coût selon opérateur)

Du lundi au samedi de 8h à 20h , sauf contexte particulier (horaires en France métropolitaine).

Vos moyens et opérations de paiement⁽¹⁰⁾

Cartes

Chez Orange Bank, vous pouvez souscrire à l'une de nos cartes bancaires et la paramétrer.

- Votre carte Standard à débit immédiat
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)
– Cotisation carteGratuit
- Votre carte Premium à débit immédiat ou différé*

A savoir : pour toute 1^{ère} souscription de la carte Premium par un client déjà titulaire d'un compte bancaire « Nouvelle Offre Orange Bank », la cotisation de la carte est de 4,99 €/mois pendant les 6 premiers mois au lieu de 7,99 € / mois⁽¹⁾.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)
– Cotisation carte7,99 € / mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé*)
– Cotisation carte7,99 € / mois

* Arrêt de la de la commercialisation des cartes à débit différé au 12 septembre 2023. Les renouvellements à échéance et avant échéance sont toujours disponibles

La Carte Premium est facturée à échoir mensuellement : la cotisation est prélevée le 1^{er} jour ouvré du mois pour le mois en cours. Pour information, le 1^{er} mois vous sera facturé de manière proportionnelle à partir de la date de commande de votre carte.

- Vous paramétrez votre carte bancaireGratuit

- Blocage ou déblocage⁽⁶⁾ du paiement sans contact
 - Blocage ou déblocage⁽⁶⁾ des paiements à distance en France et à l'étranger (internet ou téléphone)
 - Blocage ou déblocage⁽⁶⁾ des paiements (hors paiements à distance) et retraits d'espèces à l'étranger
 - Personnalisation du code secret de votre carte à tout moment
 - Vous modifiez de façon temporaire (pour une durée de 30 jours) ou permanente les plafonds de votre carteGratuit
 - Vous bloquez temporairement votre carte⁽¹¹⁾Gratuit
 - Vous faites opposition à votre carteGratuit
 - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.....Gratuit
 - Votre carte est remplacée :
 - En cas de dysfonctionnement ou à l'occasion de son renouvellement à échéance
Frais de remplacement de la carteGratuit
 - À votre demande : changement de débit⁽³⁶⁾, descente en gamme, carte abîmée ou renouvelée avant échéance suite à une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse
Frais de remplacement avant échéance de la carte10,00 €
 - Votre carte est envoyée à votre domicile (sous 5 jours ouvrés à compter de la date de réception de votre demande)
 - Frais d'envoi de la carte StandardGratuit
 - Frais d'envoi de la carte PremiumGratuit
 - Votre carte est envoyée à une autre adresse que votre domicile suite à une opposition (sous 72h ouvrées⁽¹²⁾ à compter de la date de réception de votre demande depuis l'application mobile Orange Bank)
 - Frais d'envoi de la carte Standard.....70,00 €
- Ces frais se cumulent avec les frais de remplacement avant échéance de votre carte.
- Frais d'envoi de la carte Premium.....Gratuit
 - Vous faites un paiement par carte (la carte est émise par la banque)
 - Paiement par carte en eurosGratuit
 - Paiement avec votre carte Standard en devises2 % sur le montant
 - Paiement avec votre carte Premium en devisesGratuit⁽²⁾
 - Vous faites un retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (DAB)
 - Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) en euros
Frais par retrait d'espècesGratuit⁽²⁾
 - Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- Frais par retrait d'espècesGratuit⁽²⁾
- Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets en devises
- Frais par retrait d'espèces avec votre carte Standard.....2 % sur le montant⁽²⁾
- Frais par retrait d'espèces avec votre carte PremiumGratuit⁽²⁾

Virements

Vos virements en euros et en zone SEPA⁽¹³⁾

La zone SEPA comprend principalement les pays de l'Espace Economique Européen (dont la France), ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin⁽¹⁴⁾.

- Vous effectuez un virement occasionnel (immédiat ou différé) par vous-même⁽⁶⁾
Émission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - Frais par virement occasionnelGratuit
- Vous mettez en place un virement permanent par vous-même⁽⁶⁾
Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA..... Gratuit
- Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)
Frais par virement permanent Gratuit
- Vous recevez un virement
Réception d'un virement SEPAGratuit
- Vous modifiez ou supprimez votre virement permanent ou différé par vous-même⁽⁶⁾
.....Gratuit
- Vous effectuez un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) par SMS⁽¹⁵⁾
.....Gratuit

Vos virements en devises ou hors zone SEPA⁽¹³⁾

Cela concerne vos virements en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises.

- Vous effectuez un virement
Émission d'un virement non SEPA ou en devises25,00 €
- Vous recevez un virement
Réception d'un virement non SEPA ou en devises15,00 €
- Vous payez également des frais de change sur les virements en devises émis ou reçus

Par opération14,00 €

Autres frais de virement⁽¹³⁾

- Vous faites une demande de virement urgent⁽¹⁶⁾15,00 €
- Vous ajoutez, modifiez ou supprimez un bénéficiaire par vous-même⁽⁶⁾Gratuit

Prélèvements/ TIP SEPA

- Vous payez par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)Gratuit
- Vous mettez en place un prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)Gratuit
- Vous modifiez un prélèvementGratuit
- Vous mettez en opposition un prélèvementGratuit
- Vous retirez définitivement votre consentement sur un prélèvementGratuit
- Vous payez par TIP SEPA (paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA)⁽¹⁷⁾Gratuit

Chèques

France

- Vous commandez un chéquier⁽¹⁰⁾Gratuit
- Vous demandez l'envoi de votre chéquier
Frais d'envoi de chéquier par courrier simple Gratuit
Frais d'envoi de chéquier en recommandé ⁽³⁷⁾8,00 €
- Vous payez par chèque
Paiement d'un chèqueGratuit
Frais d'envoi de la copie d'un chèque émis15,00 € / demande
- Vous mettez en opposition un ou plusieurs chèques
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteurGratuit
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteurGratuit
- Vous déposez un chèque
Remise de chèque(s)Gratuit
- Vous demandez l'émission d'un chèque de banque
Frais d'émission d'un chèque de banque
si envoi par courrier simple5,00 €
si envoi en recommandé ⁽³⁷⁾ 8,00 €

Le chèque de banque est un chèque émis par Orange Bank : pour la personne qui le reçoit, c'est un gage de sécurité supplémentaire. Il est souvent utilisé pour des transactions d'un montant élevé.

Étranger

- Vous déposez un chèque qui vient de l'étranger⁽¹⁸⁾25,00 €

Paiement mobile

(sous réserve de souscription d'une carte bancaire et de compatibilité des équipements)

Le paiement mobile⁽¹⁹⁾ sans contact est un moyen de paiement simple, rapide et sécurisé. Une fois activé, il vous permet de régler vos achats avec votre mobile, en toute simplicité, comme vous l'auriez fait avec votre carte bancaire.

- Vous activez ou désactivez votre service de paiement mobileGratuit
- Vous effectuez un paiement mobile en eurosGratuit
- Vous effectuez un paiement mobile en devises2 % sur le montant⁽²⁾

Si vous détenez la carte Premium, les paiements réalisés avec votre service de paiement mobile hors zone euro sont exonérés de commission⁽²⁾.

- Vous bloquez ou débloquez votre service de paiement mobileGratuit

Offres groupées de services

Pack Premium

L'offre Pack Premium vous permet de bénéficier d'un compte, d'une carte Premium et jusqu'à 5 comptes et Cartes Plus avec paiement mobile⁽²⁰⁾ utilisables par vos enfants (un compte et une carte Plus utilisables par enfant) de 10 à 17 ans révolus⁽⁴⁾.

Le Pack Premium est facturé à échoir mensuellement : la cotisation est prélevée le 1^{er} jour ouvré du mois pour le mois en cours. Pour information, le 1^{er} mois vous sera facturé de manière proportionnelle à partir de sa date de souscription.

- Cotisation à une offre groupée de services Pack Premium qui comprend12,99€/mois

A savoir : pour toute 1^{ère} souscription à un Pack Premium : 7,99€/mois pendant 3 mois puis 12,99€/mois⁽²¹⁾

- Un compte pour vous (ouverture, tenue de compte liée au paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile).....Inclus dans l'offre
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé*) Premium avec paiement mobile pour vous⁽¹⁰⁾.....Inclus dans l'offre
- Le Service Pack Premium : jusqu'à 5 comptes et Cartes Plus avec paiement mobile⁽²⁰⁾ utilisables par vos enfants (un compte et une carte Plus utilisables par enfant).....Inclus dans l'offre
 - La tenue des comptes utilisés par vos enfants (ouverture, tenue de compte liée au paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile⁽²⁰⁾).....Inclus dans l'offre
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Plus à autorisation systématique⁽²²⁾...Inclus dans l'offre
 - Frais de paiements et retraits effectués à l'étranger avec la carte Plus.....Inclus dans l'offre

Les frais non mentionnés comme étant inclus dans l'offre s'appliquent, conformément aux présentes conditions tarifaires en vigueur, sur le compte concerné par l'opération.

* Arrêt de la de la commercialisation des cartes à débit différé au 12 septembre 2023. Les renouvellements à échéance et avant échéance sont toujours disponibles.

Service Pack Premium.....19,99€

Pour souscrire au Service Pack Premium, vous devez être titulaire d'un compte bancaire Orange Bank.

Le Service Pack Premium est facturé à échoir mensuellement : la cotisation est prélevée le 1^{er} jour ouvré du mois pour le mois en cours. Pour information, le 1^{er}

mois vous sera facturé de manière proportionnelle à partir de sa date de souscription.

- Le Service Pack Premium : jusqu'à 5 comptes et Cartes Plus avec paiement mobile⁽²⁰⁾ utilisables par vos enfants (un compte et une carte Plus utilisables par enfant).....Inclus dans l'offre
 - La tenue des comptes utilisés par vos enfants (ouverture, tenue de compte liée au paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile⁽²⁰⁾).....Inclus dans l'offre
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Plus à autorisation systématique⁽²²⁾.....Inclus dans l'offre
 - Frais de paiements et retraits effectués à l'étranger avec la carte Plus.....Inclus dans l'offre

Les frais non mentionnés comme étant inclus dans ce service s'appliquent, conformément aux présentes conditions tarifaires en vigueur, sur le compte concerné par l'opération.

Service Bancaire de Base (SBB).....Gratuit

Le Service Bancaire de Base s'applique aux comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier⁽⁴⁾. La liste des produits et services du SBB est précisée à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier et dans les conditions générales. Le SBB comprend :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte.....Gratuit
- un changement d'adresse par an.....Gratuit
- la délivrance de relevés d'identité bancaire (RIB)Gratuit
- un relevé de compte mensuel.....Gratuit
- l'encaissement de virements et de chèques.....Gratuit
- la réalisation des opérations de caisse⁽⁷⁾Gratuit
- la domiciliation de virements bancairesGratuit
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽⁷⁾Gratuit

- des moyens de consulter à distance le solde de votre compte uniquement via l'espace client d'Orange Bank et l'application mobileGratuit
- le dépôt⁽⁷⁾ et le retrait d'espèces au guichet⁽⁷⁾ de l'organisme teneur de compteGratuit
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽²²⁾ permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenneGratuit
- 2 chèques de banque par mois.....Gratuit
- La gratuité des opérations demandées à un expert Orange Bank (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

Les frais d'irrégularités et d'incidents :

- Frais de rejet de virement pour défaut de provision dans la limite de 5 rejets.....4,00 € / rejet
- Frais de rejet de virement pour défaut de provision au-delà de 5 rejets..... Gratuit
- Les commissions d'intervention.....Gratuit
- Les rejets de prélèvements.....Gratuit
- Pour les clients bénéficiaires du SBB, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à20 € par mois et 200 € par an

Offre à destination des clients en situation de fragilité financière.....Gratuit

Vous rencontrez des difficultés financières

L'offre spécifique proposée aux clients en situation de fragilité financière comprend une carte à autorisation systématique⁽²²⁾ ainsi que les services bancaires prévus à l'article R. 312-4-3 III du Code monétaire et financier. Ces services sont listés dans les conditions générales.

- Cotisation à une offre groupée de services à destination des clients en situation de fragilité financière⁽²³⁾ qui comprend :

- La tenue, la clôture, et éventuellement l'ouverture du compte bancaire.....Gratuit
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Standard ⁽²²⁾.....Gratuit
- Le dépôt⁽⁷⁾ et retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte ⁽²⁴⁾
- Des virements et prélèvements SEPA illimités.....Gratuit
 - Aucuns frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
 - Aucuns frais par paiement d'un prélèvement SEPA

La gratuité des opérations que vous demandez à un expert Orange Bank de réaliser pour vous par chat, mail, téléphone, courrier ou via "mes demandes" dans votre **espace client** (voir la liste des opérations concernées dans nos conditions tarifaires)

- 2 chèques de banque par mois.....Gratuit
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)⁽²⁵⁾.....Gratuit
- L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.....Gratuit
- La délivrance de RIB.....Gratuit
- Le changement d'adresse en nombre illimité.....Gratuit

Les frais d'irrégularités et d'incidents liés à l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière :

- Les frais de rejet de virement pour défaut de provision réduits à 4 € dans la limite de 5 rejets par mois, puis gratuit au-delà de 5 rejets
- Les commissions d'intervention.....Gratuit
- Les rejets de prélèvements.....Gratuit

Pour les clients ayant souscrit à l'offre **spécifique proposée aux clients** en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 20 € par mois et 200 € par an :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte qui nécessite un traitement particulier, notamment quand la provision du compte n'est pas suffisante et que nous devons analyser votre situation pour décider d'accepter ou de refuser une opération qui se présenterait.

- Commission d'interventionGratuit

Opérations particulières

- Vous ne nous avez pas informés de votre changement d'adresse et un courrier nous est retourné (lettre NPAI)⁽²⁶⁾22,00 €
- L'un de vos créanciers demande la saisie d'une somme sur votre compte
Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽²⁷⁾
.....10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100€
Frais par saisie-attribution ou frais pour autre voie d'exécution⁽²⁸⁾100,00 €
- Frais par chèque remis à l'encaissement revenu en impayé (motif autre que « sans provision »).....10,00 €

Incidents de paiement

Vous avez une provision insuffisante

Si vous effectuez une opération alors que vous n'avez pas assez d'argent sur votre compte et si elle est refusée : vous devez payer des frais de rejet.

- Rejet d'un virement

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽³⁸⁾8,00 € (au maximum)
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ⁽³⁸⁾8,00 € (au maximum)

Si le montant de votre virement est inférieur à 8 €, les frais de rejet sont égaux au montant du virement.

- Rejet d'un prélèvement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁸⁾20,00 € (au maximum)
--	---------------------------

Si le montant de votre prélèvement est inférieur à 20 €, les frais de rejet sont égaux au montant du prélèvement.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision14,50 €

Le rejet d'un chèque peut entraîner une interdiction bancaire. C'est pourquoi nous vous envoyons une lettre d'information avant de rejeter un chèque : cela vous laisse la possibilité de régulariser votre situation. Si vous ne réapprovisionnez pas votre compte suite à cette lettre, nous devons rejeter votre chèque.

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €30,00 €
Pour un chèque supérieur à 50 €50,00 €

Ces tarifs comprennent la première lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Il s'agit d'un forfait pour chèque rejeté qui comprend tous les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier, notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non-paiement et le blocage de provision.

- Vous avez un découvert autorisé et vous dépassez sa limite de durée (30 jours) ou de montant, ou vous n'avez pas de découvert autorisé et le solde de votre compte est négatif (débiteur) : nous vous en informons par courrier

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé15,00 €
---	--------------

Si vous ne régularisez pas votre situation après réception de cette lettre, nous vous envoyons une nouvelle lettre d'information à 45 jours et à 60 jours. Chacune est facturée 15 €.

Vous faites l'objet d'une inscription à la Banque de France

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques30,00 €

Quand la Banque de France nous informe que vous n'avez plus le droit d'émettre des chèques, nous devons modifier votre dossier, ce qui vous est facturé.

- Pour la gestion d'un compte interdit bancaire30,00 € / an
- Vous émettez un chèque malgré votre interdiction bancaire et le chèque est payé (déclaration à la Banque de France)30,00 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire40,00 €

Nous pouvons décider de vous retirer votre carte bancaire quand un incident sur votre compte a eu lieu suite à l'usage de votre carte et qu'il n'a pas été régularisé après notre notification.

Pour les clients identifiés en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25 € par mois :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Découvert et crédit

Découvert

L'utilisation d'un découvert, autorisé ou non, entraîne des frais.

Arrêt d'octroi et d'augmentation des montants de découvert autorisé au 12 septembre 2023.

- Vous êtes dans les limites de votre découvert autorisé
Intérêts débiteurs au taux de8 % (TAEG : 8,33 %)*
* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 12/09/2023.
- Vous avez dépassé les limites de votre découvert autorisé, ou le solde de votre compte est négatif alors que vous n'avez pas de découvert autorisé
Intérêts débiteurs au taux de16 % (TAEG : 17,35 %)*
* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 12/09/2023.

Orange Bank n'accorde plus de découvert autorisé à compter du 12 septembre 2023. Si Orange Bank vous a octroyé un découvert autorisé⁽²⁹⁾ avant cette date, vous pourrez continuer à bénéficier de ce service conformément aux conditions contractuelles mais vous ne pourrez plus demander l'augmentation de son montant.

Si vous utilisez votre découvert autorisé, cela signifie que vous pouvez dépenser plus que le solde positif de votre compte, dans la limite de montant que nous vous avons fixée et pendant maximum 30 jours consécutifs. Dans ce cas, vous payez des intérêts débiteurs au taux de 8 %.

Si vous allez au-delà de votre découvert autorisé (en montant ou en durée), ou si vous n'avez pas de découvert autorisé et que le solde de votre compte devient négatif, vous payez des intérêts débiteurs au taux de 16 %.

Crédit à la consommation⁽³⁰⁾

Prêt Express : financez tous vos projets (Auto, Travaux, Projets)

- Taux nous consulter
- Assurance facultative nous consulter
- Frais de dossier nous consulter
- Suspension des échéances **Gratuit**
- Modification de la durée d'amortissement 30 €
- Réédition du tableau d'amortissement **Gratuit**

- Délivrance de documents ponctuels.....30,00 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédit immobilier

Produit distribué uniquement par nos partenaires

- Frais de dossier 1% du capital emprunté
 - minimum400,00 €
 - maximum 1500,00 €
 - Frais d'expertise (par visite) Frais réels
 - Modulation des échéances (prêts compatibles avec cette option)30,00 €
 - Changement de quantième du jour d'échéance.....30,00 €
 - Changement de domiciliation interne Orange Bank..... **Gratuit**
 - Changement de domiciliation externe30,00 €
 - Frais de recherches ou duplicata ou demandes particulières.....30,00 €
 - Modification d'assurance emprunteur dans le cadre de la loi Lemoine **Gratuit**
 - Frais d'avenant au contrat de prêt ou d'offre modificative(*)700,00 €
 - Frais de dossier pour mainlevée hypothécaire.....80,00 €
 - Information annuelle des cautions **Gratuit**
 - Délivrance de documents ponctuels
(attestation d'intérêts, édition d'un nouveau tableau d'amortissement...)
 - Par acte30,00 €
 - Autres documents, par acte30,00 €
 - Frais de changement de garantie.....200,00 €
- (*) pour un motif autre que la substitution d'assurance emprunteur

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Commercialisation sur l'application mobile Orange Bank

- Vous ouvrez un LivretGratuit
- Vous clôturez un LivretGratuit

Taux annuels bruts applicables à compter du 1er mai 2023, susceptibles de modifications :

- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt standard de2,00%⁽³¹⁾
- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt préférentiel avec une carte Premium de2,50%⁽³¹⁾
- Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt préférentiel avec un Pack Premium de3,00%⁽³¹⁾

Le taux d'intérêt préférentiel s'appliquera seulement si vous détenez toujours votre carte Premium ou votre Pack Premium au 31 Décembre. Les intérêts de toutes les quinzaines civiles de l'année écoulée (à compter du 16 février 2023) seront alors calculés au taux préférentiel en vigueur au cours de chacune de ces quinzaines.

Si vous résiliez votre Pack Premium en cours d'année tout en conservant votre carte Premium au 31 décembre, les intérêts de toutes les quinzaines civiles de l'année écoulée (à compter du 16 février 2023) seront calculés au taux préférentiel des détenteurs d'une carte Premium, en vigueur au cours de chacune de ces quinzaines. Si vous résiliez votre carte Premium (à l'unité ou avec votre Pack Premium) en cours d'année, les intérêts de toutes les quinzaines civiles de l'année écoulée seront calculés au taux standard en vigueur au cours de chacune de ces quinzaines. Si vous clôturez votre compte sur livret en cours d'année⁽³²⁾, les intérêts de toutes les quinzaines civiles de l'année en cours seront calculés à la clôture au taux standard en vigueur au cours de chacune de ces quinzaines.

Placement financier

Service non commercialisé au 12 septembre 2023

Assurances et prévoyance

- Vous vous protégez en cas de perte ou vol de vos moyens de paiement⁽³³⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽³⁾
.....Gratuit

Succession

- Frais de règlement de succession⁽³⁴⁾300,00 €

Résoudre un litige - saisine du Médiateur

Nous avons le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Toutefois, si vous avez un motif d'insatisfaction, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous ferons tout notre possible pour satisfaire votre demande.

Contactez votre conseiller

Votre conseiller virtuel disponible 24/7 est votre premier interlocuteur. Contactez-le sur le chat de votre application mobile Orange Bank ou à partir d'orangebank.fr. Il saura répondre à la plupart de vos questions. Sinon, il vous met en relation avec un expert Orange Bank. Vous pouvez aussi contacter un expert, du lundi au samedi de 8h à 20h (sauf contexte particulier), au 01 43 60 01 52 (appel non surtaxé – coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

- Vous êtes déjà ? client Vous avez aussi la possibilité de déposer une réclamation directement depuis votre espace client, rubrique « mes demandes ».
- Vous n'êtes pas encore client ? Envoyez-nous un mail à information@contact.orangebank.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés. Pour toute demande relative à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte ou mobile, retrait d'espèces), nous vous transmettons une réponse, par courrier, par mail ou par téléphone, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Exceptionnellement, si une réponse ne peut vous être donnée dans ce délai pour des raisons qui échapperaient à notre contrôle, nous vous préviendrons en précisant le délai dans lequel nous vous répondrons.

Dans tous les cas, pour une réclamation liée à l'un de vos services de paiement, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables après sa réception.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre sujet, nous vous transmettons une réponse au plus tard dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

Adresser une réclamation

Si la solution apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au service Réclamations d'Orange Bank depuis la rubrique « mes demandes » de votre espace

client. Vous pouvez aussi écrire par courrier à Orange Bank - TSA 109-8 - 92896Nanterre Cedex 9.

Le service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés.

Pour toute réclamation liée à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte ou mobile, retrait d'espèces), nous vous répondons au plus tard 15 jours ouvrables après la réception de votre réclamation.

Exceptionnellement, si une réponse ne peut vous être donnée dans ce délai pour des raisons qui échapperaient à notre contrôle, nous vous préviendrons.

Dans tous les cas, pour une réclamation liée à l'un de vos services de paiement, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables après sa réception.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre sujet, nous vous transmettrons une réponse au plus tard dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

Saisir le Médiateur

En cas de désaccord, vous avez la faculté de saisir gratuitement l'un des médiateurs compétents et indépendants ci-dessous mentionnés :

Si votre réclamation porte sur un compte courant, un livret d'épargne ou bien une opération de crédit :

Vous avez la faculté de saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française deux mois après l'envoi de votre première réclamation écrite (qu'il y ait été ou non répondu), ou bien à l'issue d'un délai de 35 jours ouvrables si votre réclamation porte sur l'exécution d'un service de paiement (virement, prélèvement, carte de paiement...). Vous pouvez également le saisir sans délai après une réponse définitive du Service Réclamations d'Orange Bank. Vous pouvez le saisir par voie électronique directement sur le site www.lemediateur.fbf.fr ou par courrier : Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française – CS151 – 75422 Paris Cedex 9.

Si votre réclamation porte sur un produit d'assurance, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Assurance deux mois après l'envoi de votre première réclamation écrite (qu'il y ait été ou non répondu) par Internet sur le site www.mediation-assurance.org ou par courrier : Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09.

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

Les conditions générales de la médiation auprès de la FBF figurent sur le site orangebank.fr. La charte de la médiation de l'assurance est disponible sur le site.

Informations consommateurs

Informations générales : Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition. Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank et aux assurances qui leur sont liées, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité. Les prix indiqués sont applicables au 12 septembre 2023 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA ou taxe assimilée au taux en vigueur⁽⁹⁵⁾ (soit, au 1^{er} décembre 2018 : TVA de 20% en France Métropolitaine ; TVA ou taxe assimilée de 0% à Mayotte et en Guyane ; TVA de 8,5% en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion). Les tarifs sont appliqués toutes taxes comprises pour les clients résidant en France (y compris dans les Départements et Régions d'Outre-Mer) ou dans l'Union européenne.

Tous ces tarifs s'entendent hors frais facturés par des tiers : opérateur, fournisseur d'accès internet, frais postaux. Ainsi, pour toute demande que vous nous adressez par courrier, les frais postaux sont à votre charge. Si nous vous adressons un courrier recommandé (par exemple pour l'envoi du chéquier ou d'un chèque de banque, ou bien pour l'envoi d'une lettre d'information à 60 jours pour compte débiteur non autorisé), nous vous facturons les frais postaux en plus des autres frais mentionnés dans cette brochure.

Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

Pour accéder à l'application mobile Orange Bank, vous devez utiliser un mobile et un forfait mobile compatibles à l'Internet Mobile.

TAEG = Taux Annuel Effectif Global.

Mentions : (1) Avantage non cumulable avec tout autre avantage portant sur le tarif de la carte Premium, applicable depuis le 1^{er} février 2023. (2) Certaines banques peuvent prélever des frais lors de paiements ou de retraits à leurs distributeurs automatiques ; elles doivent en principe vous en informer par tout moyen avant l'opération. Ces frais restent à votre charge. Conversion au taux de change Mastercard, sans commission supplémentaire de la part d'Orange Bank. (3) Assurances souscrites auprès de Mutuaide Assistance. Garanties dans les limites et conditions de la notice d'information. Plus d'informations sur orangebank.fr (4) Voir conditions générales. (5) Des frais de tenue de compte de 5€ par mois vous seront facturés si vous ne réalisez pas au moins 1 paiement ou retrait par mois avant le dernier jour ouvré du mois de référence, avec votre carte Standard ou avec votre service de paiement mobile Orange Bank. Le mois de référence doit être un mois entier (si vous souscrivez votre compte le 15 octobre, aucuns frais de tenue de compte ne vous seront facturés au titre du mois d'octobre car il n'est pas entier). Les frais de 5 € sont prélevés au début du mois suivant le mois de référence. Ces frais ne sont pas facturés aux détenteurs de la carte Premium, de l'offre Pack Premium, de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière ou du SBB. (6) Si vous demandez cette opération à un expert Orange Bank (par chat, mail, téléphone, courrier, ou via « mes demandes » dans votre espace client), elle vous sera facturée 5 € (voir rubrique « Tenue de compte »). (7) En raison de son statut de banque à distance, Orange Bank ne peut pas proposer ces services. (8) Sauf période d'indisponibilité notamment pour maintenance. Voir conditions générales. (9) Sous conditions et sous réserve des règles monétiques du commerçant. Solde instantané donné à titre indicatif. Voir conditions générales. (10) Délivrance du chéquier et de la carte sous réserve de notre accord. (11) Blocage temporaire. Déblocage par le client. Si perte définitive, opposition nécessaire. Voir conditions générales (12) Renvoi de la carte suite à opposition de votre part dans un délai de 72h ouvrées à compter de la date de réception de votre demande depuis l'application mobile Orange Bank. Le délai de livraison peut varier selon le pays concerné, plus d'informations sur orangebank.fr. (13) A noter : la banque de la personne à qui vous envoyez de l'argent ou qui vous en envoie peut prélever des frais selon ses modalités de facturation. Les nôtres sont décrites dans vos conditions générales. (14) L'espace SEPA comprend : 20 pays de l'Union européenne de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (incluant la Province d'Aland), France (incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Saint-Barthélemy), Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (incluant les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie, Espagne (incluant les Iles Canaries, Ceute, Méllille), Croatie ; 7 pays de l'Union européenne hors zone euro : Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède ; 4 pays de la zone euro mais hors Union Européenne : Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican ; 5 pays non-membres de l'Union européenne hors de la zone euro : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni (incluant Gibraltar, Guernesey, Jersey et l'Ile de Man. (15) Virement SEPA exécuté sous réserve de provision suffisante et selon les modalités prévues dans les conditions générales. (16) Le traitement des virements urgents est à J, c'est-à-dire exécuté le jour même. (17) Le TIP SEPA permet de régler ses factures à distance par prélèvement SEPA ponctuel. (18) Pour les chèques en devises, frais de change en plus, ainsi que les frais éventuels de la banque tirée. (19) Paiement mobile soumis à conditions, réservé aux titulaires d'une carte bancaire « Nouvelle offre Orange Bank » disposant d'un équipement mobile compatible (Android 7.0 ou supérieur et un compte Google, ou iPhone 6 ou supérieur avec iOS 12 ou supérieur et un compte iCloud). Voir conditions et modalités sur l'application mobile Orange Bank et sur orangebank.fr. (20) Sous conditions d'âge, selon les conditions d'utilisation Google Pay et Apple Pay. Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc. Google Pay est une marque déposée de Google Inc. (21) Avantage non cumulable avec tout autre avantage portant sur le tarif du Pack Premium, applicable depuis le 1^{er} février 2023. (22) Carte à débit immédiat avec autorisation systématique sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant pas envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pensez à vérifier auparavant que votre solde disponible est suffisant. (23) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve de notre accord. Conditions et contenu susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics. (24) Renseignez-vous préalablement auprès d'Orange Bank. (25) Hors coûts du fournisseur d'accès Internet ou de l'opérateur téléphonique ou frais d'affranchissement. (26) Selon les

taux des taxes applicables au 12 septembre 2023, le tarif est de 19,89 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 18,33 € en Guyane et à Mayotte. (27) Taux et plafond susceptibles de modification à l'initiative des pouvoirs publics. Les frais par SATD ne sont pas soumis à TVA. Selon taux de change en vigueur. (28) Selon les taux des taxes applicables au 04 avril 2023, le tarif est de 90,41 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 83,33 € en Guyane et à Mayotte. (29) Sous réserve de notre accord. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications à notre initiative. Modalités selon conditions générales. Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est à votre disposition sur orangebank.fr. (30) Prêt personnel, après accord d'Orange Bank et délai de rétractation de 14 jours. Diminution du montant du prêt ou annulation dans les conditions du contrat de crédit. (31) Taux nominal annuel brut à partir du 01/05/2023 avant impôt sur le revenu et prélèvement sociaux. Seuils et plafond susceptible de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank. (32) Ou à l'initiative de la banque selon les modalités prévues dans les conditions générales du Livret Orange Bank. (33) Dans les limites et les conditions de la notice d'information. (34) Selon les taux des taxes applicables au 18 novembre 2021, le tarif est de 271,25 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 250 € en Guyane et à Mayotte. (35) Susceptible de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs publics. (36) Uniquement de débit différé vers un débit immédiat, pour les clients titulaires d'une carte Premium à débit différé avant le 12 septembre 2023. (37) Conseillé pour des raisons de sécurité. (38) Tous frais inclus et dans la limite de l'article D.133-6 du Code monétaire et financier.

Référence : 12-09-2023

Edition : juin 2023

Orange Bank - SA au capital de 898 775 712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Orias n°07 006 369 (www.orias.fr). Courtier en assurance.

Orange peut commercialiser certains produits et services bancaires d'Orange Bank, en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement, ainsi que certains produits et services d'assurance de Groupama, en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance exclusif d'Orange Bank. Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 111 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Nanterre - Orias n°13 001 387.

Générale de Téléphone peut commercialiser les produits et services bancaires d'Orange Bank en tant que mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement exclusif d'Orange, ainsi certains produits et services d'assurance de Groupama en tant que mandataire d'intermédiaire d'assurance exclusif d'Orange Bank. Générale de Téléphone, SA au capital de 37 962 376 euros, 50 avenue du Président Wilson 93200 Saint Denis, 437 723 844 RCS Bobigny - ORIAS n°120 678 71.

Certains produits et services bancaires d'Orange Bank ainsi que certains produits et services d'assurance de Groupama et, le cas échéant, les assurances associées peuvent également être commercialisés par des sociétés du groupe Armatiss. Armatiss LC France, SAS au capital de 25 684 835 euros, 58 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt - 499 388 999 RCS Nanterre - ORIAS n°13 002 236 (www.orias.fr) - mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank. Armatiss Nord, SNC au capital de 2 000 000 euros, 50 rue François Jacob 62100 Calais - 448 933 325 RSC Boulogne-sur-Mer - ORIAS n°15 005 161 (www.orias.fr) - mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement d'Armatiss LC France et mandataire d'intermédiaire d'assurance non exclusif d'Orange Bank.